

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2011

GARDE À VUE - (n° 3040)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 228

présenté par
M. Gosselin-----
ARTICLE 14 BIS

À la dernière phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« et 63-4-2 »,

les mots :

« , 63-4-2 et 63-4-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.